

Éléments d'analyse sur les finances communales

(Suite au débat budgétaire au cours du Conseil municipal du 24/06/2014)

Il paraît vain de décortiquer les raisonnements et les calculs assez compliqués visant à démontrer que la commune va être en quasi faillite vers 2016-2017 et que cela est dû aux erreurs et non prévisions de la majorité précédente (contrairement à la bonne gestion de l'équipe de M. Brasselet).

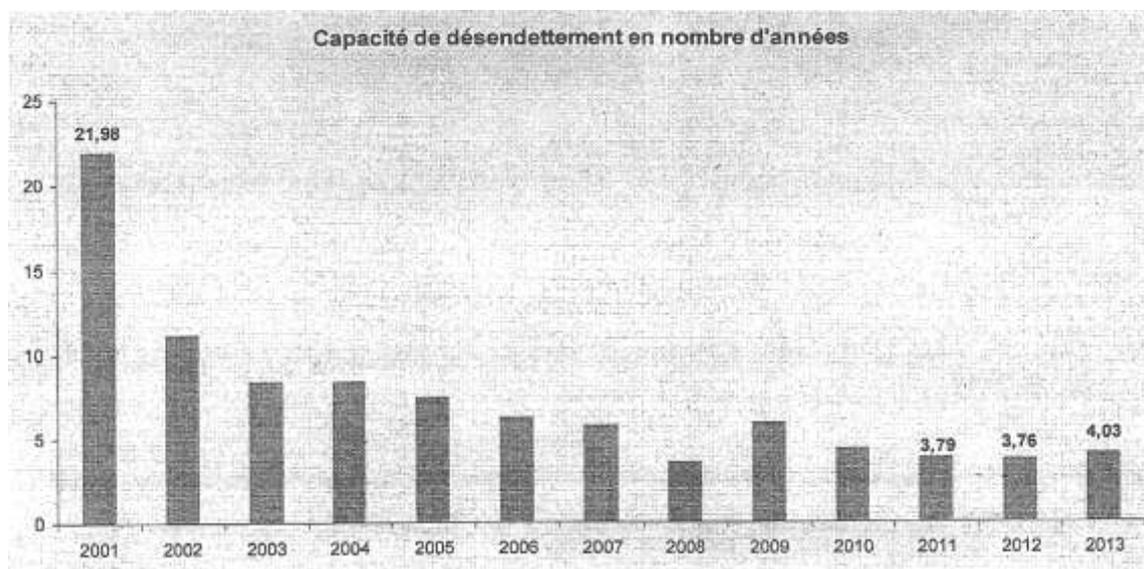
Par contre, il paraît important de rectifier une erreur énoncée par l'élu délégué aux finances : il a en effet basé tout son raisonnement sur les évolutions de l'épargne brute.

Or la différence entre l'épargne brute et l'épargne nette, c'est le remboursement de la dette en capital : avant de parler investissements, il faut déjà rembourser l'annuité de la dette. Ce n'est qu'après qu'on peut mesurer les marges de manœuvre.

Un exemple : lors de la présentation du **budget primitif 2002**, l'épargne brute était proche de 1 M€. Mais le gros problème, c'est que l'annuité de la dette en capital à payer était légèrement supérieure ! Donc, une marge de manœuvre nulle (et même négative) : il a fallu emprunter pour rembourser l'annuité de la dette en capital. Cela était traduit par le ratio N°9 égal à 1,06 : les frais de fonctionnement + le remboursement de la dette en capital était supérieurs aux recettes de fonctionnement (sur le compte administratif 2001, ce même ratio était à 1,38 !). C'est la raison pour laquelle il a fallu augmenter d'urgence les taux d'imposition locale, et à plusieurs reprises au long de ce mandat.

Si on ne parle que d'épargne brute, on passe à côté de ce genre de situation.

L'autre ratio qui est important à suivre, c'est la capacité théorique de désendettement en années. Voir tableau ci-dessous.



Dans le budget 2014, il était prévu d'emprunter 6,8 M€ (stock de la dette en fin d'année=16,3M€, si la totalité des investissements et la totalité des emprunts étaient réalisés). Pour une épargne brute de 2,1 M€ (et une épargne nette de 1,4 M€), la capacité de désendettement était prévue à 7,7 ans (au maximum).

Le 25/06/2014